

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action " alphagarde d'enfants": convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association Iris formation.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle et sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Iris formation.

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association Iris formation propose l'action « alphagarde d'enfants » qui s'organise en deux sessions de formation d'une durée de 5 mois chacune en faveur de 17 BRSA sur chaque session- soit 34 parcours d'insertion- sur le territoire des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Cette action linguistique s'adresse à des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme souvent chefs de familles monoparentales et leur propose un mode de garde adapté. Les bénéficiaires soumis à des difficultés linguistiques très importantes sont renouvelés, le cas échéant, sur une 2<sup>ème</sup> session.

Les objectifs de l'action sont de favoriser l'accès à des compétences linguistiques facilitant l'autonomie, de lever les freins liés à la garde d'enfants en bas âge et de participer à l'évolution des enfants sur les plans social et linguistique.

L'action se déroule trois matinées par semaine, selon 2 phases distinctes :

- 1) un temps d'apprentissage linguistique, adapté au niveau de chaque stagiaire et constitué de divers grands axes : la communication, l'appréhension du réel (espace, temps, raisonnement), les connaissances numériques et les compétences sociales ;
- 2) un temps d'accueil à destination des enfants des stagiaires en bas âge (12 enfants maximum par session) et au sein d'un lieu mitoyen au site où se déroule l'action linguistique. L'accueil des enfants est assuré par deux professionnels de la garde d'enfant.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action couvrant la période de septembre 2016 à juin 2017 (action sur 10 mois):*

Sur les 2 sessions, 19 BRSA (exclusivement des femmes) ont suivi l'action, ce qui représente 29 parcours réalisés (10 personnes ayant réalisé deux sessions). Par ailleurs 12 enfants par session ont été accueillis.

A l'entrée de l'action, ces jeunes femmes connaissent des freins linguistiques avérés :

- 30% d'entre elles n'ont jamais été scolarisées ;
- 50% du public a un profil alphabétisation ou post-alphabétisation ;
- 50% du public a un profil français langue étrangère (FLE).

A la sortie de l'action,

- 18 femmes ont poursuivi leur parcours linguistique : il s'agit, principalement, de renouvellement sur une seconde session, mais également d'inscription en actions linguistiques au sein de centres sociaux ou d'actions de formation ;
- Parmi celles-ci, 2 personnes ont intégré une formation linguistique à visée professionnelle et sont sur un projet « emploi » en tant qu'aide-cuisinière et couturière.

*Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mars 2018 :*

Sur 7 mois d'action, une session est terminée et la seconde a démarré en février 2018.

24 BRSA (exclusivement des femmes) ont suivi l'action, ce qui représente 30 parcours réalisés (6 personnes ayant réalisé deux sessions). Par ailleurs, 12 enfants ont été accueillis par session.

A la sortie de la première session,

- 15 femmes ont poursuivi leur parcours linguistique : il s'agit de renouvellement sur une seconde session (pour 6 d'entre elles), mais également d'inscription en actions linguistiques au sein de centres sociaux.

De façon générale, cette action représente une excellente passerelle entre l'insertion sociale et professionnelle pour un public connaissant des freins linguistiques importants ; elle permet aux BRSA de progresser à l'oral et optimise l'apprentissage de nouveaux codes sociaux et culturels.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/09/2018 au 30/06/2019 avec des objectifs revus à la hausse, soit 17 BRSA sur chacune des 2 sessions au lieu de 15 BRSA sur le conventionnement précédent. Cette augmentation est en lien avec les besoins identifiés sur le territoire.

Ce rapport concerne le financement de l'association Iris formation selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 17 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL